

Expiration du traité CEEA: conséquences financières et Fonds de recherche du charbon et de l'acier

2001/0061(CNS) - 07/03/2001 - Document de base législatif

Les modifications proposées pour la décision-cadre portent essentiellement sur la base légale et sur la consultation du Parlement européen (adjonction du protocole annexé au Traité de Nice relatif aux conséquences financières de l'expiration du traité CEEA ainsi qu'à la création et à la gestion du Fonds de recherche du charbon et de l'acier).